



PRÉFET DE LA MEUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTES MÉTÉO / CRUES / AUTRES EVENEMENTS URGENTS

1 / LE CONTEXTE :

Le dispositif de télé-alerte permet d'informer préventivement et sans délai les maires de tout évènement pouvant impacter la sécurité des personnes et des biens afin de relayer auprès de la population des risques majeurs, technologiques ou naturels.

Les alertes concernent les évènements de nature climatique (risques météorologiques par exemple orage, grêle, tempête mais aussi montée des eaux en cas de crue de rivière ...) ou de tout autre évènement appelant la mise en œuvre de mesures de sécurité au niveau des communes.

2 / PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

Au besoin, pour tout évènement lié à un risque majeur, les services de la préfecture adressent des messages automatisés d'alerte soit par une campagne d'appel téléphonique soit par l'envoi de SMS.

En amont, les mairies renseignent dans le logiciel télé-alerte les coordonnées des téléphones portables des élus en charge de l'organisation de la sécurité au sein de leur commune. Il est conseillé d'en renseigner plusieurs et de s'assurer régulièrement de l'actualisation des numéros de téléphone. En effet, afin d'assurer la prise en compte de l'alerte, le logiciel télé-alerte envoie de manière continue les messages tant que la personne destinataire n'a pas confirmé la réception du message.

o Procédures / étapes à suivre :

Cas de campagne d'information téléphonique :

1. Le maire reçoit un appel téléphonique l'invitant à consulter un répondeur. Par exemple :

« Ceci est un message de la préfecture de la Meuse. Le département est placé en vigilance orange concernant le risque météorologique « orage ». Pour plus d'informations, consultez le répondeur au 03 10 02 10 01 choix 1. Si vous avez compris ce message, composez le 1, pour le réécouter composez le 2. »

2. Le maire consulte alors le répondeur qui l'invite à choisir parmi 4 possibilités :

Vous êtes au service de la protection civile de la préfecture de la Meuse. Si vous désirez des informations :

- *sur les crues fleuve Meuse : taper 1*
- *pour les autres rivières : taper 2*
- *pour des évènements météorologiques : taper 3*
- *pour un autre évènement en cours : taper 4*

Lorsque le choix sera fait, la personne entendra le message lié à l'évènement en cours.

Cas de campagne d'information SMS :

Pour une campagne SMS, le maire reçoit directement le SMS sur son téléphone portable, il n'y a pas à consulter de répondeur.

o Rôle du Maire :

- Informer la population (messages sur panneaux à messages variables par exemple)
- Prendre les dispositions nécessaires pour la sécurité de la population (par exemple annuler un évènement devant se tenir à l'extérieur, faire démonter des chapiteaux...)

o Partenariats éventuels avec l'État :

Préfecture de la Meuse
Service des Sécurités
Bureau de défense et de protection civiles

3 / INFORMATIONS UTILES :

Pour un bon fonctionnement, la préfecture doit disposer des coordonnées téléphoniques des maires et autres personnes devant être jointes en cas d'évènement urgent. Ce sont les maires qui tiennent à jour les contacts de leur commune. Ils peuvent fournir au maximum 3 contacts par commune. Ils renseignent les contacts dès l'élection du maire et peuvent ensuite, à tout moment de la mandature, mettre à jour les contacts en cas de besoin.

Pour mettre à jour les contacts, se rendre sur le site :

<https://55.prefecture-sit.fr>

Les identifiants de connexion sont spécifiques à chaque commune et ont été transmis par la préfecture. En cas de perte des identifiants, en demander de nouveaux à :

pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr

o Contacts au sein des services de l'État -

Préfecture de la Meuse
Service des Sécurités
Bureau de défense et de protection civiles
40 rue du Bourg
55012 BAR LE DUC CEDEX
Tél. 03.29.77.55.55
Mel : pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr